

de reprise se produit autour de vous, qu'on commence à comprendre quels avantages considérables l'ouvrier peut se procurer par une contribution qui n'atteint pas cinq centimes par jour !

Vous avez entendu parler de l'assistance obligatoire contre la vieillesse que mettent en pratique les Allemands. Ne croyez pas à la vertu de l'obligation. Elle supprime le mérite et ne fonde rien de solide. Il n'y a d'efficace que l'épargne libre et c'est son honneur. Avec 10 centimes par jour, je vous l'ai dit, l'ouvrier peut éviter l'indigence et l'hospice dans ses dernières années.

Mais comment s'astreindre au dépôt quotidien ? La Société de secours mutuels exige des participants, leurs versements. Si, du moins, on avait imaginé des bons d'épargne, une sorte de monnaie spéciale ! Là-dessus les publicistes se lamentent, les faiseurs de projets multiplient les combinaisons : on parle de systèmes ingénieux à créer. Ce qui est prodigieux, Messieurs, c'est que tout cela existe ! Par décret du 29 décembre 1886, le Ministre des finances a organisé des *Bulletins-Retraites* comprenant 20 cases sur lesquelles le possesseur d'un livret de la caisse des retraites peut coller tels timbres-poste qui lui conviennent. Quand les cases sont pleines, il porte le bulletin au guichet du bureau de poste le plus voisin et le montant en est inscrit à son avoir. Voici les bulletins roses. La poste les distribue gratuitement. Il n'a qu'un malheur, c'est que l'institution n'est pas connue et que presque personne n'en fait usage. Dans certains bureaux de poste de Paris, je n'ai pu me procurer de bulletins. A Amiens, j'ai su, ce matin, que, depuis un mois, un seul déposant avait paru apportant deux francs. Evidemment de grands efforts doivent être accomplis pour vulgariser ce mode d'épargne.

La Caisse des retraites offre les combinaisons les plus variées : tantôt un versement une fois fait de 110 francs sur la tête d'un enfant lui constitue 132 francs de rente à 60 ans, tantôt 10 francs déposés chaque année à partir de 18 ans donnent au même âge 104 francs de rente. Une rente viagère serait plus élevée : mais je suppose que le père de famille, soucieux de sa vieillesse, songe en même temps à ses enfants et qu'il entend leur réserver le capital.

Supposons un versement de 0 fr. 10 par jour, soit environ 36 fr. par an, à capital réservé, versement commencé à 18 ans, c'est-à-dire à l'âge où l'ouvrier commence à travailler, et à 50 ans une rente de 151 francs pourrait lui être servie. Si on ajourne la rente à 55 ans, elle serait de 247 francs ; à 60 ans, elle atteindra 376 francs. Ce ne sont pas là des chimères : c'est le calcul précis, irréfutable de la Caisse des dépôts et consignations, des feuilles officielles imprimées en décembre 1887 à l'imprimerie nationale. Vous pouvez les vérifier vous-

à la fin de l'année, la Société a réalisé un bénéfice : il est porté au compte de l'ouvrier. Dans certaines sociétés, il lui est remis intégralement et il touche ainsi, suivant ses achats, 80 ou 100 francs. Dans d'autres, une moitié de ce pécule est remise à l'ouvrier, l'autre moitié est versée directement à la caisse des retraites. Ainsi, de la Société de consommation naît une sorte d'épargne obligatoire. En Angleterre, où sur tant de points l'esprit d'association a multiplié les œuvres, il existe, 1,151 sociétés de ce genre. En 1888, elles avaient vendu pour 817 millions de marchandises ; les bénéfices s'élevaient à 75 millions. Les dividendes des coopérateurs avaient varié entre 80 et 120 francs.

(à suivre)

L'UNION ECONOMIQUE

L'Union économique est le nom d'une très influente revue publiée à Paris (50, rue Truffaut), sous la direction de M. H. Garreau, et qui est l'organe des œuvres sociales du révérend père Ludovic de Besse, capucin. Au sens de celui qui écrit ces lignes, les œuvres de l'éminent capucin sont, de toutes les œuvres que l'étranger peut offrir, celles qui conviennent le mieux à la situation de la province de Québec, et qui répondent avec le plus d'efficacité aux besoins de nos campagnes et aux légitimes aspirations des ouvriers de nos villes. C'est pourquoi l'Association s'est efforcée de s'inspirer autant que possible des doctrines de l'Union Economique. Mais, elle pouvait craindre néanmoins de ne pas obtenir dans l'exécution aussi délicate que laborieuse de ce programme, un succès égal à sa bonne volonté. Le maître a voulu relever le courage de l'élève par cet appel si bienveillant, publié dans l'Union économique, No du 10 janvier : —

“ Nous annonçons avec satisfaction l'existence au Canada français, depuis juillet 1890, d'un journal consacré exclusivement comme l'Union Economique, à l'étude de questions d'économie sociale et politique au point de vue de la doctrine catholique.

“ Ce journal, qui s'appelle l'Association, et paraît tous les samedis, contenant deux feuilles grand format, ne coûte que 5 francs par an ; c'est donc une œuvre de propagande comme la nôtre.

“ Le numéro du 30 août de cette feuille nous apprend qu'il existe déjà au Canada, quoique la terre n'y puisse pas être encore épuisée, des cultivateurs qui, ayant été obligés d'emprunter sur hypothèque, sont obligés de se laisser exproprier parce que le produit de leur exploitation ne leur permet pas de vivre et de payer l'intérêt de leurs

agravations considérables, une installation toute nouvelle, un voyage obligé du directeur de l'ASSOCIATION, nous imposent la nécessité de suspendre la publication de ce journal pour deux ou trois semaines.

N'oubliez pas, néanmoins, que nos ateliers restent ouverts. Patronage sollicité. Adresse : No 68, rue St-Joseph.

A PROPOS DE LA REDUCTION DE LA JOURNEE DE TRAVAIL

(De La Voix de l'Ouvrier, Bruxelles)

Notre collaborateur, M. Arn. Julin, a publié dans ces derniers temps une excellente étude sur “ les limitations naturelles aux lois ouvrières internationales. ” Elle devrait être dans les mains de chacun de ceux qui s'intéressent à la solution des problèmes sociaux. Pleine d'érudition, bourrée de faits, elle est d'un style alerte qui en rend la lecture extrêmement attrayante. Sans partager la manière de voir de M. Julin sur tous les points qu'il aborde, nous estimons que tout le monde, en parcourant son travail, apprendrait quelque chose d'utile.

Nous en détachons très volontiers une page relative à l'une des faces de la question de la réductibilité des journées de travail. M. Julin s'exprime ainsi :

“ Soutenir la possibilité d'une réduction universelle de la journée de travail à dix heures, comme le demandent certains publicistes, ou à huit heures comme le veulent les chefs de l'école radicale, soutenir la possibilité d'un minimum international de salaire et dès lors absolument le même pour tous les pays, c'est prétendre que toutes les nations sont dans d'égales conditions de productivité.

C'est à cette question de la productivité que revient en dernière analyse tous les problèmes soulevés par l'universalité des lois ouvrières : la productivité devant être considérée comme la résultante d'un ensemble de conditions naturelles, sociales, politiques, il est aussi absurde de croire à son égalisation parfaite dans un temps plus ou moins long que d'espérer jamais l'unifica-

tion, nous n'honorons de nous adresser. C'est une revue périodique dévouée à la propagande des *Caissees de prêts*, des *Cercles Agricoles* et des autres institutions coopératives et de prévoyance pour les campagnes d'Italie. Elle paraît le 15 de chaque mois. Nous croyons que nous pourrions en extraire des études qui intéresseront beaucoup nos lecteurs, aussitôt que nous aurons trouvé un coopérateur obligeant, plus familier que nous avec la langue italienne.

LE GREVISME AUX ETATS-UNIS

Les grèves y sont à l'état permanent. C'est, du reste, un fait malheureusement prouvé que tous les pays manufacturiers—aussi bien dans l'ancien monde que dans le nouveau—sont gravement affectés par cette maladie qui menace de devenir chronique. Cependant les Etats-Unis l'emportent encore dans ce triste tournoi sur l'Angleterre et sur la France.

Un relevé du bureau du travail montre que, de 1881 à 1886, il y a eu aux Etats-Unis 22,304 grèves qui ont suspendu le travail de 1,323,040 ouvriers, fait perdre à ces derniers plus de 55 millions de dollars, soit en totalité 425 millions de francs.

Qu'est-ce que cela prouve ?

C'est que le régime du travail est mauvais, en dépit des améliorations réalisées sur certains points.

Ce régime repose tout entier sur l'individualisme, c'est-à-dire sur la liberté illimitée de l'exploitation.

VIVE LA LUMIERE

(La Voix de l'Ouvrier, Bruxelles, Belgique.)

Il y a quelques semaines a eu lieu, à Liège, une conférence contradictoire entre catholiques et socialistes. Tout s'y est passé d'une façon très courtoise.

Nous aimons ce genre de réunions, calculées sur le modèle de celles qui ont été inaugurées récemment à Paris et dont l'Action sociale a pris l'initiative.

Rien de tel que les débats contradictoires pour bien faire savoir au peuple de quel côté est la vérité. D'autre part, on se traite plutôt en ennemis qu'en adversaires quand on ne se connaît pas, et bien plutôt en adversaires qu'en ennemis une fois que connaissance est faite. C'est là un second avantage des réunions contradictoires. Elles en ont un troisième : elles empêchent que l'on continue à prêter gratuitement quantité d'idées sanguenues ou de sentiments qu'ils n'ont pas à ceux qui y ont pris part. Chacun est, après ces réunions, pesé, mesuré, jugé par l'adversaire en pleine connaissance de cause. Ce résultat, non plus, n'est pas à dédaigner.